

Charte COVID19 des règles sanitaires EPCOL



La reprise progressive de notre activité s'effectue en conformité avec la doctrine sanitaire du ministère de la Santé et de la FFP, dans le strict respect des consignes et gestes barrières qui s'y rattachent (voir charte FFP <https://www.ffp.asso.fr/infos-federales-n12-reprise-des-activites/>)

Dispositions spécifiques de mise en place des mesures au sein de l'EPCOL :

Calendrier de reprise :

13/06 : pratiquants autonomes (BPA minimum), équipés de leur propre matériel

01/07 : reprise normale de l'activité sous réserve de la validation du ministère des sports et du ministère de la santé.

Dispositions communes pour l'accueil et l'organisation des séances EPCOL (réf : Fiche1 FFP)

- Inscription, licence et paiement obligatoire avant la venue à EPCOL

- Remplir la fiche FFP annexe7.

- Les sautants s'engageront sur un minimum de **3 sauts** pour prévoir l'activité et créditeront leur compte EPCOL avant la séance (secrétariat fermé jusqu'à nouvel ordre).

- Réservation obligatoire la veille avant midi, sur epcol.agenda@gmail.com (renseigner nom, prénom, adresse, numéro de téléphone).

- Ne pourront sauter que les parachutistes (BPA minimum) équipés de leur propre matériel (parachute, casque, altimètre) ainsi que masque et gel hydro alcoolique ; ni prêt, ni location jusqu'à nouvel ordre.

- l'avionnage sera réalisé par chacun sur son portable via l'application internet de l'EPCOL <http://intranet.parachutisme-orleans.net/>

- Le club-house, la cuisine, les salles de cours seront fermés (pas de restauration organisée par l'EPCOL).

- Pas d'accompagnant, pas de visiteur jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil s'effectuera à partir de 9h. Après 9h30, l'accès au centre sera restreint.

Dispositions spécifiques aux séances de saut et au largage à l'EPCOL (réf : Fiche2 FFP)

- Ni prêt, ni location de matériel ou d'équipement jusqu'à nouvel ordre.

- Accès à l'embarquement à pied de préférence.

- Port du masque obligatoire pour la phase de montée en avion.

- Remplissage des aéronefs à 78% de leur capacité => La séance se fera uniquement avec 5 sautants dans le **Cessna 207 Soloy**.

- Le pliage sera effectué en extérieur.

J'atteste avoir pris connaissance de la charte pour la reprise de l'activité EPCOL.

Je m'engage à respecter sans réserve les règles y figurant.

Fait à : _____ le _____ 2020

Nom et prénom : _____

Signature précédée de la mention lu et approuvé :